

MÄERTERT-WASSERBÉLLEG



Commune
de MERTERT

ATTESTATION DE PERMIS DE MORCELLEMENT

Conformément à l'article 109.3 du règlement communal sur les bâtisses modifié et approuvé par le Conseil Communal de Mertert en date du 21 octobre 2003, il est attesté par la présente que

Dossier suivi par :

Service technique

☎ 740016-45

☎ 740016-42

☎ 740016-49

✉ romain.koster@mertert.lu

✉ laure.weisslinger@mertert.lu

Les consorts Peter SCHLÜSCHEN-GOERGEN

p.a. LUXOIL PJS GmbH & Co. KG

61, route de Wasserbillig

L-6686 MERTERT

ont reçu en date du 03 avril 2018 l'autorisation de morcellement no. 2018/046 pour:

le morcellement en 2 lots de la parcelle n°724/7629 inscrites au cadastre de la Commune de Mertert, section C de Mertert.

Les plans et conditions d'autorisation peuvent être consultés dans les bureaux du service technique communal pour autant qu'ils portent sur l'implantation et les dimensions de la construction.

Il est porté à la connaissance de toute personne à toutes fins utiles, qu'elle dispose d'un délai de trois mois, sous peine de forclusion, à partir de la publication de la présente, pour introduire, par le ministère d'un avocat à la Cour, un recours en annulation devant le Tribunal administratif contre cette autorisation.

Wasserbillig, le 10. 4. 2018

Pour le Bourgmestre

*remis/déposé par porteur ou voie postale aux
propriétaires des parcelles attenantes no.
727/7384, 727/7383 et 717/8338*

Le Préposé du Service Technique
Romain KOSTER
Ingénieur diplômé



Cette attestation fait l'objet de publicité adéquate selon art 5 du RGD du 08 juin 1979